

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO 218-2016**

Modifiant le règlement 211-2015 décrétant la tarification des biens, des activités et des services municipaux

---

**ATTENDU QUE** la tarification des biens, des activités et des services municipaux est régie par le règlement numéro 211-2015;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier l'Annexe «A» du règlement de tarification des biens, des activités et des services pour modifier certains tarifs et y ajouter certaines autres dispositions;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion a été donné lors de la séance du conseil du 11 juillet 2016 par M. Alexandre Zalac;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par M. Paul Cozens et résolu qu'un Règlement portant le numéro 218-2016 soit et est adopté et qu'il soit statué par ce règlement comme suit :

**1. MODIFICATION DE RÈGLEMENT 211-2015**

1.1 Le règlement numéro 211-2015 est modifié :

1.1.1 En modifiant à la Section «**Sécurité publique**» de l'Annexe «A» - Colonne «Tarif proposé» remplacé des frais de «15,00 \$ Obtention du permis auprès du service d'incendie» par des frais de «**20,00 \$ Obtention du permis auprès du Service incendie**».

1.1.2 En ajoutant une nouvelle description à la Section «**Sécurité publique**» de l'Annexe «A» décrétant les tarifs pour les certificats d'autorisation pour la garde de poules en milieu urbain :

À la description «**Infraction au règlement concernant la garde de poules en milieu urbain**» - Colonne Tarif proposé un montant de «**25 \$ Certificat d'autorisation annuel pour la garde de poules**» et un montant de «**25 \$ Certificat d'autorisation pour l'installation d'un poulailler amovible et d'un enclos extérieur**» à la colonne Explications «**pour un maximum de trois poules par résidence**», à la colonne Références «**voir le règlement # 212-2015 pour plus d'informations sur les amendes applicables**».

**2. ENTRÉE EN VIGUEUR ET EFFET DU RÈGLEMENT**

2.1 Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

---

M. Jean Lalonde  
Maire

---

Mme Louise Sisle Hréoux  
Directrice générale et secrétaire trésorière

Avis de motion donné le 12 juillet 2016  
Adopté le 9 août 2016  
Avis public affiché le 10 août 2016